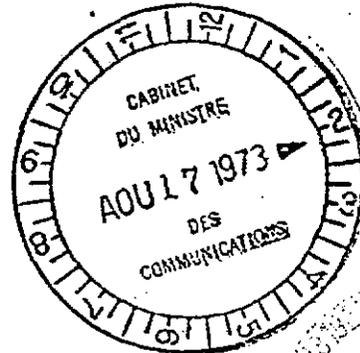


Les effets potentiels du projet d'exploitation  
d'une mine et d'une usine de niobium à Oka  
sur les eaux de surface et les eaux  
souterraines ainsi que sur leurs utilisations  
Oka 6211-08-003

Oka, le 15 août 1973.

Hon. Jean-Paul L'Allier,  
Député Comté Deux-Montagnes,  
Assemblée Nationale,  
Gouvernement Provincial,  
Québec,



Re: Problème d'eau, Puits bas St-Isidore  
Municipalité de l'Arnonciation Partie Nord (Oka)  
Cté Deux-Montanges,



Monsieur Le Ministre

A la lecture de l'entête ci-haut, vous avez certainement deviné la teneur de cette lettre.

Nous avons énormément apprécié votre aide à la réalisation physique de ce projet lequel sans votre concours n'aurait certainement pas pu être mené à bonne fin.

Toutefois reprenant l'historique étape par étape, ces citoyens sont actuellement à mon humble avis lésés par suite de l'imprévoyance du Gouvernement du Québec peu importe quelqu'en était le parti au pouvoir dans le temps.

Premièrement les citoyens de cette partie de la paroisse avaient des droits acquis depuis plus d'un siècle. à la lumière du soleil, à l'air pur de la Campagne, aux richesses de la surface arabe du sol en autant qu'il était cultivé ainsi qu'à la richesse naturelle du sous-sol en approvisionnement en eau potable de ses entrailles.

Puis vint la ruée à l'uranium et au jalonnement du Comté de Deux-Montagnes aux environs de 1960, année de la révolution tranquille (voir photo-copies annexées) alors qu'une note optimiste déferlait sur Oka.

Deuxièmement comme le Ministère des Mines a autorisé cette exploitation sans tenir compte des droits, des propriétaires riverains, j'en reste sur la conviction qu'il y a lacune du Gouvernement.

Par la suite le Ministère des Richesses Naturelles a bien voulu procéder au forage de 2 puits aux environs du puits Lefebvre, mais les résultats ne se sont pas révélés satisfaisants.

Par la suite une ordonnance gouvernementale nous somma de prendre le puits de l'Ecole St-Pierre, ce qui fut fait.

De plus le Ministère des Affaires Municipales autorisa notre règlement d'emprunt qui comprenait une Cotisation financière de \$6,000.00 de l'Ecole St-Pierre, laquelle Commission Régionale refuse de payer à moins que ce ne soit assimilable aux gratifications gouvernementales au niveau provincial.

Comme citoyen contribuable je ne suis aucunement intéressé à ce que la Commission Scolaire paie la Municipalité et qu'elle cotise la population locale pour ce faire. Ce serait à mon humble avis prendre de l'argent dans sa poche gauche pour le mettre dans sa poche de droite.

Donc pour couper court à tout ceci, le gouvernement du Québec a autorisé par son Ministère des Mines l'exploitation de cette carrière et ceci sans protéger les droits acquis des riverains, donc sans prévoyance de sa part, qu'il en supporte les pots cassés et qu'il paie la quote-part de la Commission Scolaire suivant le règlement d'emprunt.

A défaut d'une prise de position officielle du Gouvernement du Québec d'ici 1 mois de la présente, ce dossier sera remis aux aviseurs légaux de la Municipalité avec ordre de prendre toutes les procédures nécessaires contre Les Autorités en défaut.

En ce faisant j'ai la conviction que ce sera une bataille légale entre enfants à cause des parents qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités.

Comme administrateurs provinciaux vous en subirez l'odieux car ce cas sera porté sur la tribune publique. La patience a ses limites et le mandat que je détiens est très restrictif.



Je dirai comme feu Abel Marion acien président de L'U.C.C. "Cultivateurs vous n'êtes pas maître du lait dans le pis de vos vaches" "Vous n'êtes pas maître des entrailles de vos fermes, même si vous en avez payé la totalité de votre numéro cadastrale si vous ne détenez pas les droits miniers."

Donc une réponse précise, et officielle accompagnée d'un chèque est attendu d'ici 1 mois de la présente, car passé ce délai, ce dossier sera référé à la justice et le tout suivra son cours.

Je vous remercie à l'avance et j'anticipe une réponse favorable.

Bien à Vous,



Noel Pominville, maire,  
Municipalité Partie Nord, Qka,

